



La nouvelle instruction sur le dispositif transitions collectives vient d'être publiée le 7 février 2022

Elle remplace l'ancienne instruction du 11/01/2021 et prend en compte les mesures de simplification annoncées en septembre 2021 : en particulier l'accès facilité pour les entreprises de moins de 300 salariés et l'utilisation dans le cadre d'un congé de mobilité/RCC-GEPP.

[Télécharger ici](#)